

République Française  
Département  
Cher

**PROCÈS VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 OCTOBRE 2024**  
**18h45 - SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

L' an 2024 et le 14 octobre à 18 heures 45 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de LIMEUX sous la présidence de YVON Julien, Maire.

**Présents** : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, PAIRAULT Élodie, MM :FAILLOT Benoît, GRESSETTE Romain, RAYMOND Philippe.

**Absents ayant donné procuration** : M. ROTINAT Julien à Mme MOREL Angélique, M. BEUGIN-FLEURANT Bastien à Mme PAIRAULT Élodie.

**Absents excusés** : Mme DELAGE Elodie

**Absents** : M. PILORGET Franck

**Secrétaire de séance** : Mme MOREL Angélique

**Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal : 11

Date de la convocation : 07/10/2024

En exercice : 7

Date d'affichage : 07/10/2024

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h50.

**Approbation du procès-verbal du 01 juillet 2024.**

Les membres du Conseil Municipal **approuvent à l'unanimité** le procès-verbal relatif au Conseil Municipal du 01 juillet 2024.

**DÉLIBÉRATIONS**

**1 ) AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PRINCIPE DU DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE LIMEUX PORTE PAR LA SOCIÉTÉ WPD ONSHORE FRANCE** Réf 16-2024

Mme Sylvia KUBLER, intéressée au projet de la société WPD Onshore France, ne prend pas part au vote de cette délibération et n'était pas présente lors du débat préalable. La séance est présidée par le Maire en exercice, Monsieur Julien YVON. WPD Onshore France, société du groupe WPD, est un acteur spécialisé dans le développement, la construction, l'exploitation et la maintenance de parcs éoliens, en cohésion avec les territoires et les acteurs.

Accusé de réception en préfecture  
018-211801287-20241125-PV14-10-2024-AR  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

Le territoire de la commune de Limeux présente un potentiel important en matière d'énergie éolienne. WPD Onshore France souhaite y développer un projet de parc éolien. Le Conseil Municipal a pris connaissance des documents de présentation du projet éolien transmis par WPD Onshore France lors d'une réunion de présentation qui s'est tenue le 01 juillet 2024.

Il est dès lors proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au principe du développement du projet éolien envisagé par WPD Onshore France.

A la majorité des conseillers votants : 8 voix pour, 0 voix contre, 0 voix abstenues, le projet de développement d'un parc éolien producteur d'énergie renouvelable est accepté.

## **2) RAPPORT SUR L'EAU DU S.I.A.E.P PREUILLY / STE THORETTE 2023**

Réf : 17-2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur l'eau de 2023 du S.I.A.E.P Preuilly / Ste Thorette.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal adopte le rapport sur l'eau du S.I.A.E.P Preuilly / Ste Thorette.

## **3) AVENANT A LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ** Réf : 18-2024

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 205 de la loi de finances pour 2024 relatif à la généralisation du compte financier unique ;

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État du 03 JUILLET 2009 signée entre :

1) la **Préfecture du Cher** représentée par **le préfet**, ci-après désignée : le « **représentant de l'État** ».

2) et **La Commune de Limeux**, représentée par **la Maire, Mme CONVERGNE Monique**, agissant en vertu d'une délibération du 22 juin 2009, ci-après désignée, la « **collectivité** »,

Considérant qu'en vue de la télétransmission des documents budgétaires dans le cadre du passage au CFU, il convient de signer un avenant à cette convention,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- décide d'autoriser **le Maire MR YVON Julien** à signer un avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité du représentant de l'État afin de préciser les modalités de transmission électronique des documents budgétaires sur Actes budgétaires.

## **4) ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DES LOTS 1 - 2 ET 6 POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

Accusé de réception en préfecture  
018-211801287-20241125-PV14-10-2024-AR  
Date de réception préfecture : 28/11/2024

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 02 septembre 2024, fixant au 23 septembre 2024, à 18h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la construction du bâtiment pour les services techniques.

A la suite de cette consultation, 43 entreprises ont retirés le dossier mais seulement 8 d'entres elles ont déposé une offre.

3 offres reçues pour le lot n°1 « DEMOLITIONS, TERRASSEMENT / VRD – GROS OEUVRE»

2 offres pour le lot n°2 « CHARPENTE BOIS– COUVERTURE ARDOISE»

3 offres pour le lot n°6 « ELECTRICITE».

Ces 8 offres ont été transmises a Lab'o 52 pour analyse. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le rapport d'analyse proposé par le Maître d'œuvre.

Pour les lots infructueux, soit les lots N° 3-4-5-7 , une deuxième consultation a été lancée le 04/10/2024 et expire le 25/10/2024 à 17h00.

Le Conseil Municipal manque d 'éléments pour délibérer et souhaite rencontrer le Maître d'œuvre avant de prendre sa décision sur les offres.

Monsieur le Maire propose de reporter la délibération après le terme de la 2ème consultation afin de délibérer sur l'ensemble des lots en même temps. Il propose de convier Mr Biaunier l'architecte en charge du projet le lundi 04 ou lundi 18 novembre pour une réunion en mairie à l'issue de laquelle le Conseil Municipal délibérera sur les offres.

## **5) INFORMATIONS DIVERSES**

► MUTUELLE AXA : La réunion publique proposée par Mme BORGEAIS Lucile s'est tenue le lundi 30 septembre à la salle des fêtes pour proposer une offre de mutuelle à l'ensemble de la population de Limeux, sans limite d'âge avec une remise de 20 % à chaque adhérent dès le 1<sup>er</sup> adhérent. Seulement 4 personnes étaient présentes, et 2 intéressées. La commune ayant signé une convention d'un an avec AXA, l'offre reste accessible à toute personne qui serait intéressée durant cette période.

► TRAVAUX ÉGLISE : Les travaux de rénovation de l'église sont terminés. Il nous reste à récupérer la statue de St Martin. Un article a été publié dans le journal du Berry suite aux travaux réalisés.

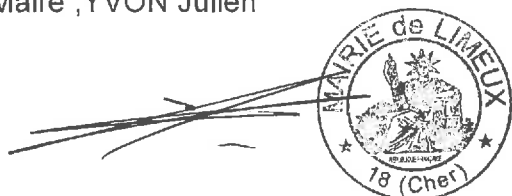
► FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE: Installation des décors de Noël prévue le samedi 30 novembre, il n'y aura pas de nouvelles décorations cette année faute de temps. Le spectacle de Noël des enfants aura lieu le vendredi 13 décembre à 20h30 : La compagnie Bidule présentera son spectacle de magie et ventriloquie « PATSY et sa marionnette Bidule ».

## **6) QUESTIONS DIVERSES**

► Mme KUBLER Sylvia demande si les travaux sur la RD23 qui traverse la commune sont terminés. Monsieur le Maire répond que oui et qu'il ne reste que les marquages à faire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h19.

Le Maire ,YVON Julien



La secrétaire, MOREL Angélique

